



<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales Bureau des concours et des examens professionnels 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>N° NOR AGRS1803229C</p>	<p>Note de service</p> <p>SG/SRH/SDDPRS/2018-101</p> <p>06/02/2018</p>
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2018

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

SG/SRH/SDDPRS/2017-851 du 26/10/2017 : Concours internes et externes de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2018).

Nombre d'annexes : 0

Objet : Nombre de places offertes aux concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2018).

Destinataires d'exécution

Administration centrale
DRAAF - DAAF - DREAL - DDT(M) - DD(CS)PP
Établissements publics et privés d'enseignement agricole
Lycées professionnels maritimes et aquacoles
Pour information : CGAAER – IGAPS – Inspection de l'enseignement agricole – Inspection de l'enseignement maritime
MTES - FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM IFCE – IGN – ONF - IRSTEA
Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat
Organisations syndicales de l'enseignement agricole public, de l'enseignement agricole privé et de l'enseignement professionnel maritime
Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Résumé : Fixation du nombre de places offertes aux concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés organisés au titre de l'année 2018.

Textes de référence :- Décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'État et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

- Décret n° 92-778 du 3 août 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;

- Arrêté du 9 novembre 1992 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès à la 2ème catégorie des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole privé ;

- Arrêté du 14 avril 2010 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré agricole (CAPESA) et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole (CAPETA) ;

- Arrêté du 20 octobre 2017 autorisant, au titre de 2018, l'ouverture de concours d'accès à la deuxième catégorie et à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés ;

- Arrêté du 20 octobre 2017 autorisant, au titre de 2018, l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement technique agricole.

- Arrêté du 12 décembre 2017 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2018, aux concours d'accès à la deuxième et à la quatrième catégorie des emplois de professeurs des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche ;

- Arrêté du 30 janvier 2018 fixant, au titre de l'année 2018, le nombre de places offertes au recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole.

Les places offertes aux concours **externes** ouverts pour la session 2018 sont les suivantes :

PCEA <i>(affectation dans un établissement d'enseignement public)</i>	
SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES
- Lettres modernes	13
- Anglais	17
- Education socioculturelle	10
- Sciences économiques et sociales, et gestion option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise	17
- Sciences et techniques agronomiques option A : productions animales	6
- Sciences et technologies des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques option A : agroéquipements	6

2^{ème} Catégorie <i>(affectation dans un établissement d'enseignement privé)</i>	
SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES
- Anglais	4
- Sciences économiques et sociales, et gestion option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise	6

Les places offertes aux concours **internes** ouverts pour la session 2018 sont les suivantes :

PCEA <i>(affectation dans un établissement d'enseignement public)</i>	
SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES
- Anglais	4
- Mathématiques	10
- Éducation socioculturelle	5
- Éducation physique et sportive	6
- Sciences et techniques agronomiques option B : productions végétales	10

2^{ème} Catégorie <i>(affectation dans un établissement d'enseignement privé)</i>	
SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES
- Anglais	4
- Mathématiques	4

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note de service auprès des personnels placés sous leur autorité.

Le Chef de service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE